

# Ministère de la culture et de la communication



Unité  
Départementale  
de  
l'Architecture et  
du Patrimoine  
du Morbihan



## PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

PDA n°12

### *Monuments Historiques*

dits :

- Cinq menhirs alignés (Lann-Grand-Villarec), classé le 09-02-1940
- Dolmen de Kluder-Yer, classé par liste de 1889
- Cinq menhirs alignés (Crucuny), classé le 09-02-1940
- Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire, classé le 14-02-1940
- Tertre tumulaire et les trois menhirs couchés, classés le 09-05-1938

Références Patriarche : 560340005, 560340006, 560340007, 560340019, 560340161, 560340162, 560340163

### **DOSSIER D'APPROBATION**

*Conseil Municipal du 02/06/2022*

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 02/06/2022*



Le Maire,

Olivier LEPICK



Bernard WAGON, architecte du patrimoine  
Valérie ROUSSET, historienne de l'Art  
Adeline SILLAS, urbaniste GHECO



## I- **Table des matières**

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>I - Les monumenst historiques : .....</b>	<b>5</b>
<b>II – Les monuments historiques et leur rapport au lieu.....</b>	<b>19</b>
<b>III - Le rapport à l’AVAP .....</b>	<b>27</b>
<b>IV - Le Périmètre Délimité des Abords (PDA).....</b>	<b>28</b>

## II- Introduction

*En application de :*

- L'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux Monuments Historiques (MH) et Espaces protégés.
- La loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, notamment l'article 40.
- Le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et Zones de Protection du Patrimoine, de l'Architecture et du Paysage (ZPPAUP). - La circulaire du 6 août 2004 relative aux PPM.
- La circulaire du 4 mai 2007 relative aux MH et aux ZPPAUP.
- La note d'octobre 2007 de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) sur la réforme des périmètres de protection autour des monuments historiques –
- Le code du Patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, Article L.621-30-1.
- Le code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, notamment à l'article 75, modifiant le code du patrimoine aux articles L.621-30 et L.621-32 portant sur les « abords » et R.621-92 à R .621-95
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017.

PDA n°12 portant sur les abords des monuments historiques dit,

- **Cinq menhirs alignés (Lann-Grand-Villarec), classé le 9 février 1940**
- **Dolmen de Kluder-Yer, classé par liste de 1889**
- **Cinq menhirs alignés (Crucuny), classé le 9 février 1940**
- **Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire, classé le 14 février 1940**
- **162 – Tertre de Lann Granvillarec 2**

**situés sur la commune de Carnac.**

La proximité des sites archéologiques, dans le secteur de Coët-à-Tous, justifie un seul PDA pour les 5 monuments historiques classés ou inscrits.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le plan de PDA
- la notice

## IV- Le monument historique :

### I.a – Situation



Carte IGN Géoportail

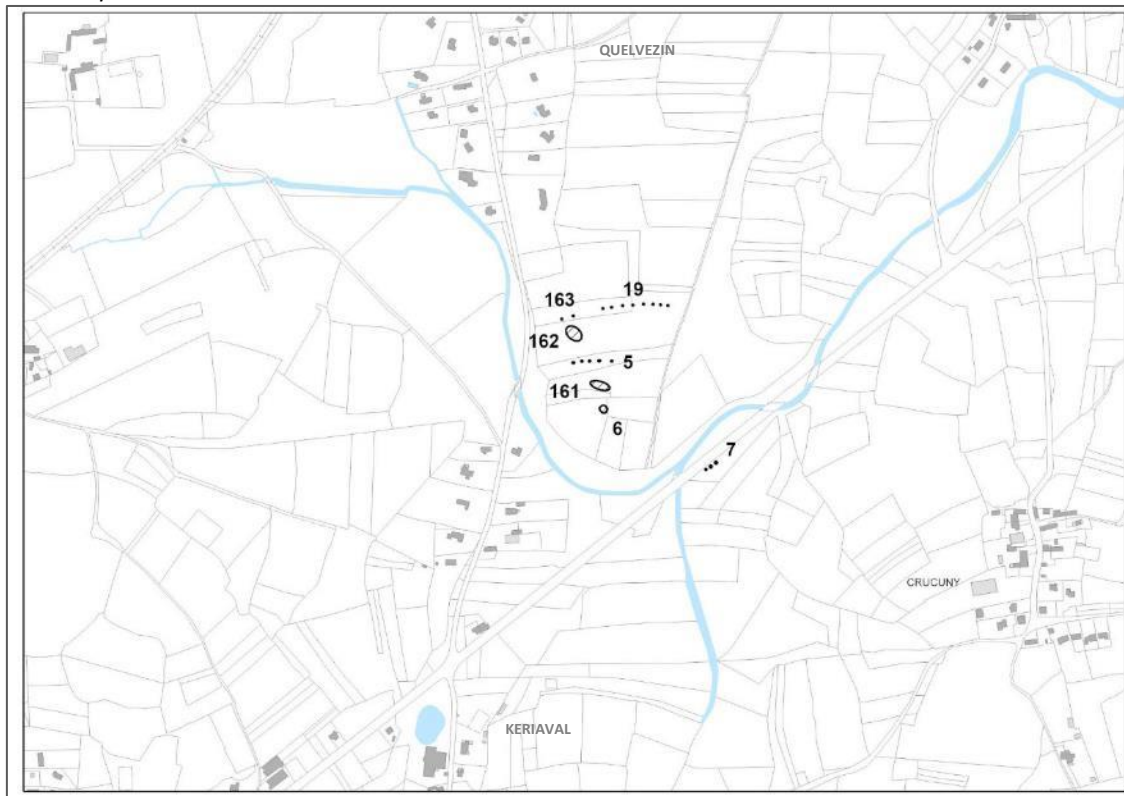
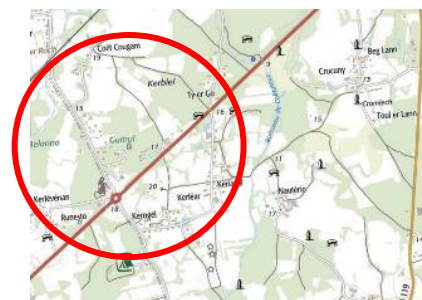
Les monuments historiques concernés par le PDA n°11 sont situés entre les lieux-dit de Keriaval, de Quelvezin et de Crucuny.

#### Parcelles concernées et références cadastrales

560340005	OE138
560340006	OE 496
560340007	OE 332
560340019	OE 139/140
560340162	OE 139
560340163	OE 140

#### Coordonnées géographiques (RGF93)

560340005	Coord X : 243520,04 Coord Y : 6741963,33
560340006	Coord X : 243540,04 Coord Y : 6741891,72
560340007	Coord X : 243702,93 Coord Y : 6741807,17
560340019	Coord X : 243503,20
560340162	Coord Y : 6742009,30
560340163	



560340007	7	12	243702,9394940	6741807,1742700
560340005	5	12	243520,0414610	6741963,3309100
560340006	6	12	243540,0408830	6741891,7299400
560340014	14	15	245848,7099060	6741510,1145900
560340016	16	15	245789,1200060	6741776,5953500
560340019 - 560340162 - 560340163	19- 162 - 163	12	243503,2017700	6742009,3020800

## I.b – Fiches Mérimée

13

### **Tertre tumulaire et les trois menhirs couchés**

#### **Désignation**

Dénomination de l'édifice : tumulus

Titre courant : tertre tumulaire et les trois menhirs couchés

#### **Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Lieu-dit : Mané-Clud-er-Xer

#### **Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

#### **Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1938/05/09 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : tertre tumulaire et les trois menhirs couchés

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Intérêt de l'édifice : À signaler

#### **Statut juridique du propriétaire**

Propriété privée

Référence de la notice : PA00091128

-----

19

### **Cinq menhirs alignés (Lann-Grand-Villarec), classé le 9 février 1940**

#### **Désignation**

Dénomination de l'édifice : Menhir

Titre courant : Cinq menhirs alignés

#### **Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Lieu-dit : Lann-Grand-Villarec

#### **Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

#### **Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1940/02/09 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Cinq menhirs alignés (cad. E 432) : classement par arrêté du 9 février 1940

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Intérêt de l'édifice : À signaler

#### **Statut juridique du propriétaire**

Propriété privée

Référence de la notice : PA00091122

---

**Dolmen de Kluder-Yer, classé par liste de 1889**

source : fiche Mérimée

**Désignation**

Dénomination de l'édifice : Dolmen, site archéologique

Titre courant : Dolmen de Kluder-Yer

**Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

**Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

**Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1889 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Le dolmen (cad. E 435) : classement par liste de 1889

Nature de l'acte de protection : Liste

Intérêt de l'édifice : À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice : 18 04 1914 (J.O.).

**Statut juridique** : Propriété de l'Etat

**Référence de la notice** : PA00091091

**Cinq menhirs alignés (Crucuny), classé le 9 février 1940****Désignation**

Dénomination de l'édifice : Alignement

Titre courant : Cinq menhirs alignés

**Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Lieu-dit : Crucuny

**Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

**Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1940/02/09 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Cinq menhirs alignés (cad. E 531) : classement par arrêté du 9 février 1940

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Précisions sur les éléments protégés : Menhir

Intérêt de l'édifice : À signaler

**Statut juridique**

Propriété privée

**Référence de la notice** : PA00091121



**Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire, classé le 14 février 1940**

**Désignation**

Dénomination de l'édifice : Alignement

Titre courant : Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire

**Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Lieu-dit : Grandvellarec

**Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

**Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1940/02/14 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire (cad. E 430) : classement par arrêté du 14 février 1940

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Précisions sur les éléments protégés : Menhir, tumulus

Intérêt de l'édifice : À signaler

**Statut juridique**

Propriété privée

Référence de la notice : PA00091125

# I.c - Fiche de l'inventaire du patrimoine archéologique de Carnac par le Service Régional de l'Archéologie (Stéphane Blanchet, AFAN, 2000)

## 05-Cinq menhirs alignés (Lann-Grand-Villarec), classé le 9 février 1940

N° Dracar : 2103 N° Patriarche : 56 034 005 AP

Lieu-dit : Kériaval

Chronologie : Néolithique Nature du site : Groupe de menhirs Inventeur : inconnu

### Description du site :

Groupe de neuf menhirs encore visibles. Ils se répartissent en deux lignes distinctes et sont considérés comme les restes d'une enceinte subrectangulaire (125x85 cm). Après l'incendie de la lande en 1976, ce sont 25 blocs qui ont pu être répertoriés.

### Environnement :

Les monolithes sont dans une lande boisée qui ne permet pas d'observer correctement le site.

### Etat de conservation :

Bon. Les menhirs ont néanmoins souffert des incendies de la lande.

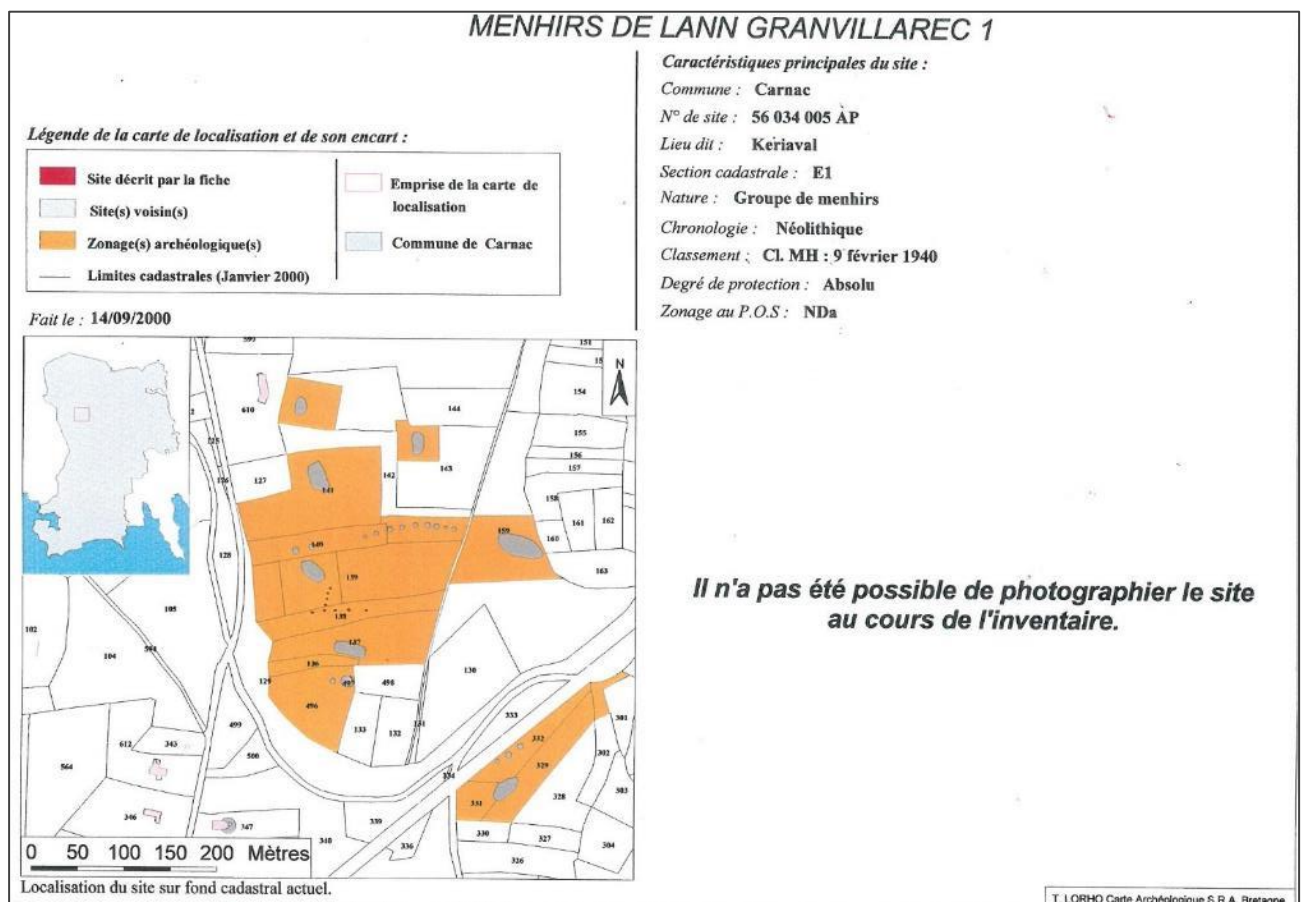
### Observations :

Seulement 5 menhirs situés dans la parcelle E138 sont classés.

### Fouille(s) et relevé(s) :

Y. Lecerf (1977)

C. Obeltz



## 06-Dolmen de Kluder-Yer, classé par liste de 1889

N° Dracar : 2103 N° Patriarche : 56 034 006 AP

Lieu-dit : Kériaval

Chronologie : Néolithique Nature du site : Dolmen Inventeur : inconnu

### Description du site :

Dolmen transepté d'environ 10 m de long et orienté à l'est. Il est constitué d'un couloir auquel sont associés trois chambres. Les tables de couverture manquent. Le cairn du monument est encore visible. Deux menhirs sont dressés en bordure du cairn.

### Environnement :

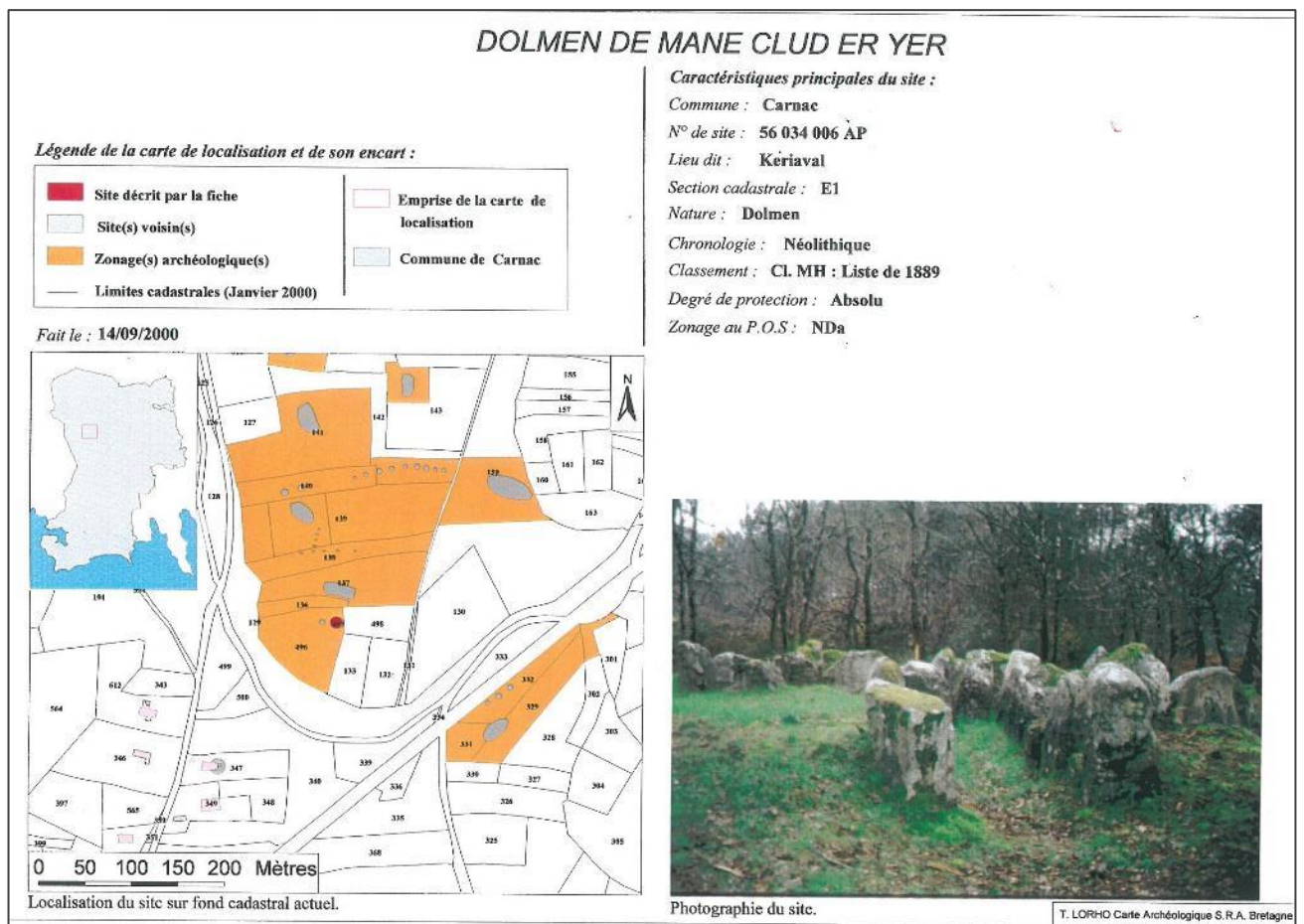
Le monument se trouve dans un sous-bois.

### Etat de conservation :

Bon.

### Fouille(s) et relevé(s) :

W.C Lukis (1854 et 1867)  
Pape et de Closmadeuc (1866°)  
L. Galles (1866)  
J. Miln (1878)  
F. Gaillard (1887)  
Z. Le Rouzic (1921)  
C. Obeltz



## 07- Cinq menhirs alignés (Crucuny), classé le 9 février 1940

N° Dracar :2101 N° Patriarche : 56 034 007 AP

Lieu-dit : Crucuny

Chronologie : Néolithique Nature du site : file(s) de menhirs Inventeur : inconnu

### Description du site :

File simple qui serait constituée de cinq menhirs de petite dimension. Trois menhirs alignés sur 20 mètres ont pu être observés. Les autres sont probablement dissimulés sous la lande qui est très dense sur ce secteur.

### Environnement :

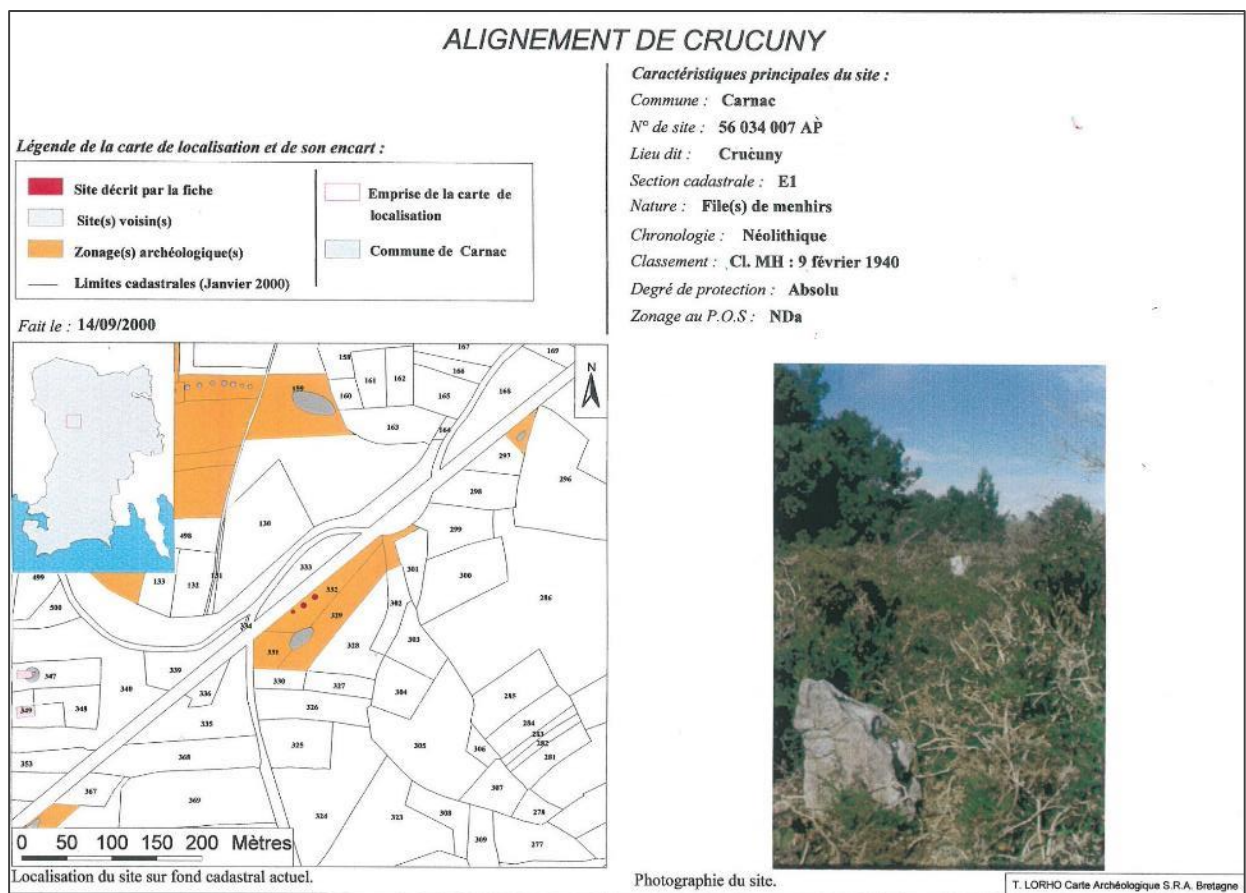
Les monolithes se trouvent dans une lande dense.

### Etat de conservation :

Bon.

### Fouille(s) et relevé(s) :

Ni fouille, ni relevé référencé.



## 19- Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire, classé le 14 février 1940

N° Dracar : 6924 N° Patriarche : 56 034 019 AP

Lieu-dit : Kériaval

Chronologie : Néolithique Nature du site : file(s) de menhirs Inventeur : Z. Le Rouzic

### Description du site :

File de menhirs constituée de 9 éléments répartis irrégulièrement sur 70m de long. Cinq menhirs sont debout. Leur hauteur moyenne est de 1m. La file se présente sous la forme d'un arc de cercle et pourrait correspondre aux restes d'une enceinte.

### Environnement :

Les menhirs se trouvent dans un sous-bois.

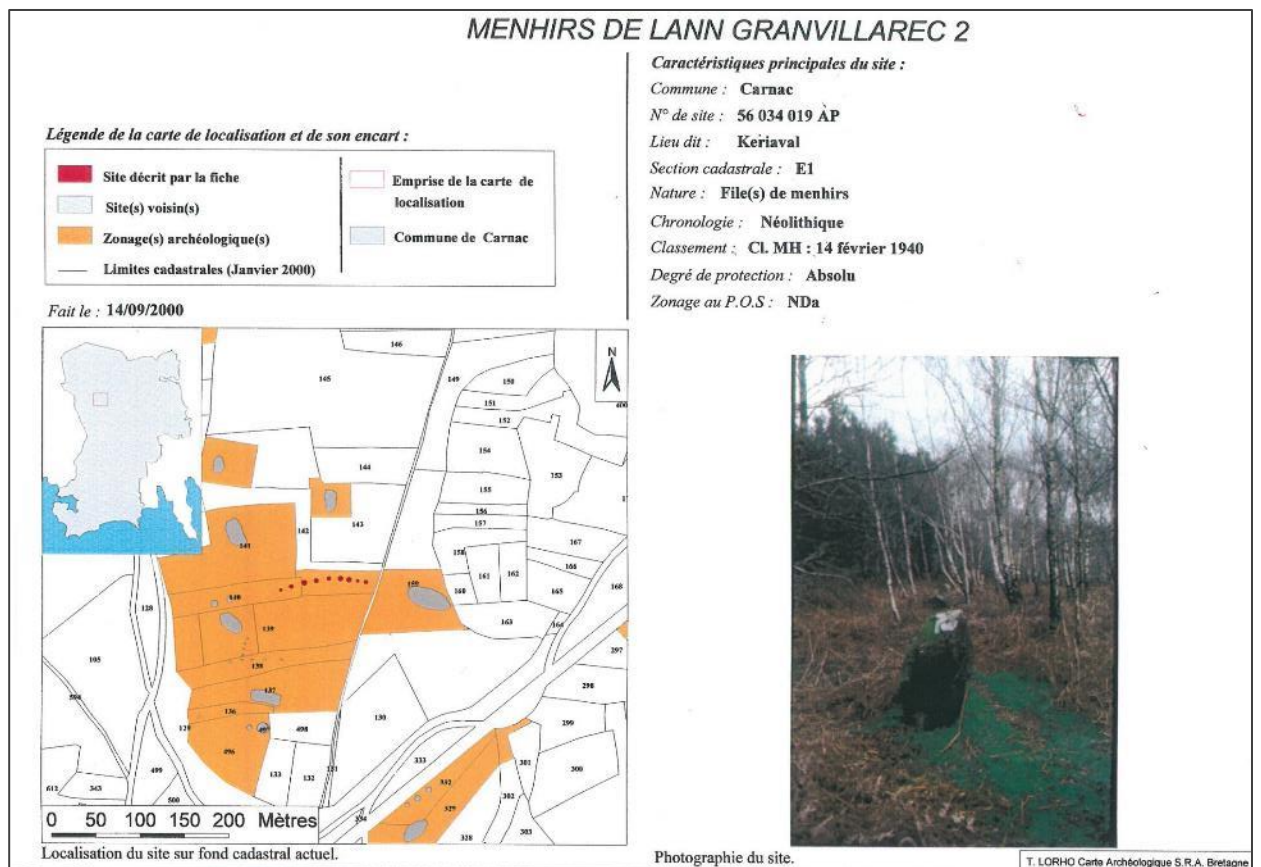
### Etat de conservation :

Quatre menhirs sont couchés. Pour l'un d'eux, la fosse de calage est visible.

### Fouille(s) et relevé(s) :

Z. Le Rouzic (1938)

C. Obeltz



## 162 – Tertre de Lann Granvillarec 2

N° Dracar : 13746 N° Patriarche : 56 034 162

Lieu-dit : Kériaval

Chronologie : Néolithique Nature du site : tertre Inventeur : Z. Le Rouzic

### Description du site :

Tertre ovalaire de 35 m de long pour 20 m de large. Sa hauteur conservée est d'environ 0,6 m. d'après Z. Le Rouzic, le tertre recouvre une enceinte rectangulaire et un coffre.

### Environnement :

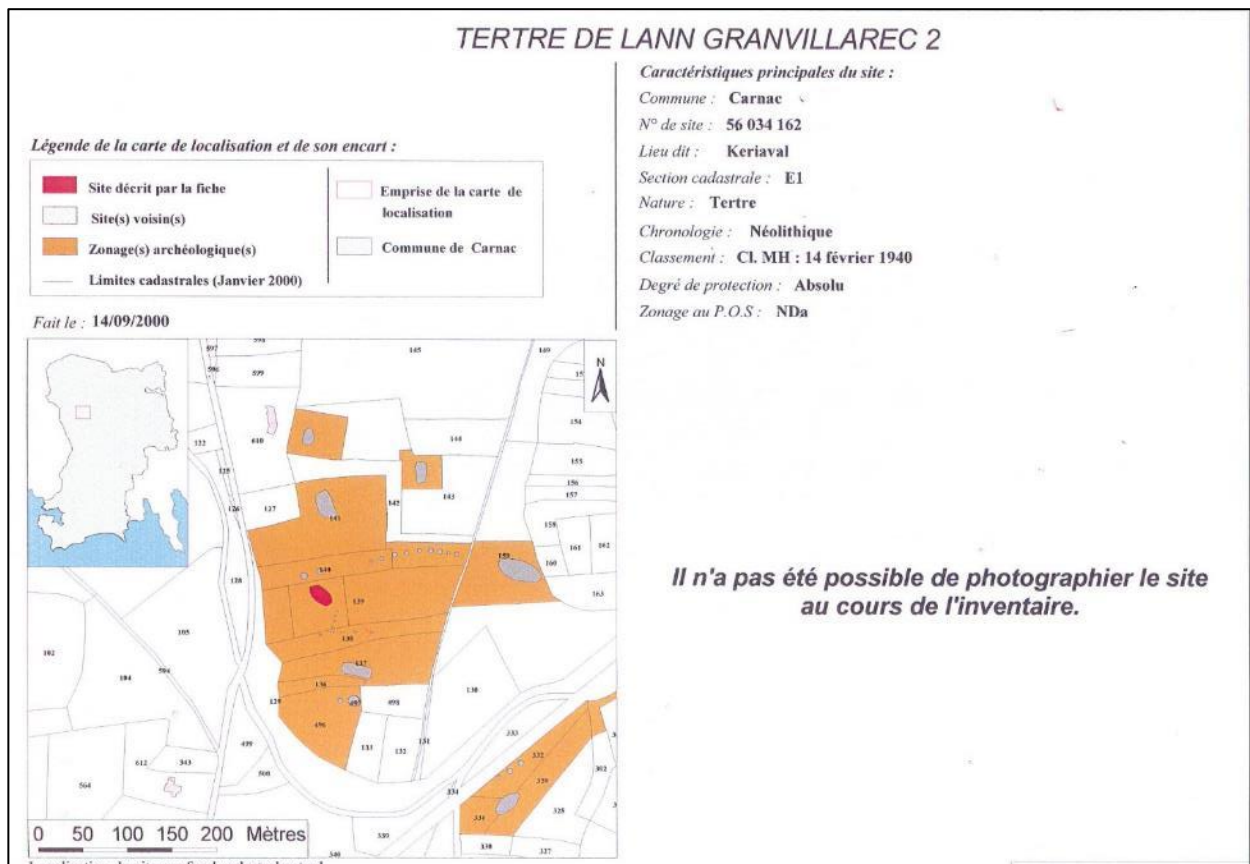
Le monument se trouve dans un bois de pins.

### Etat de conservation :

Le tertre a été fouillé en partie mais présente encore un important potentiel.

### Fouille(s) et relevé(s) :

Z. Le Rouzic (1897)



### 163- Menhirs de Lann Granvillarec 3

N° Dracar : 13747 N° Patriarce : 56 034 163

Lieu-dit : Kériaval

Chronologie : Néolithique Nature du site : groupe de menhirs Inventeur : Z. Le Rouzic

#### Description du site :

Deux menhirs de 1.1m et 1.7m de haut, dressés à quelques mètres et au nord-ouest du tertre de Lann Granvillarec 2. Ces deux menhirs sont espacés d'une dizaine de mètres.

#### Environnement :

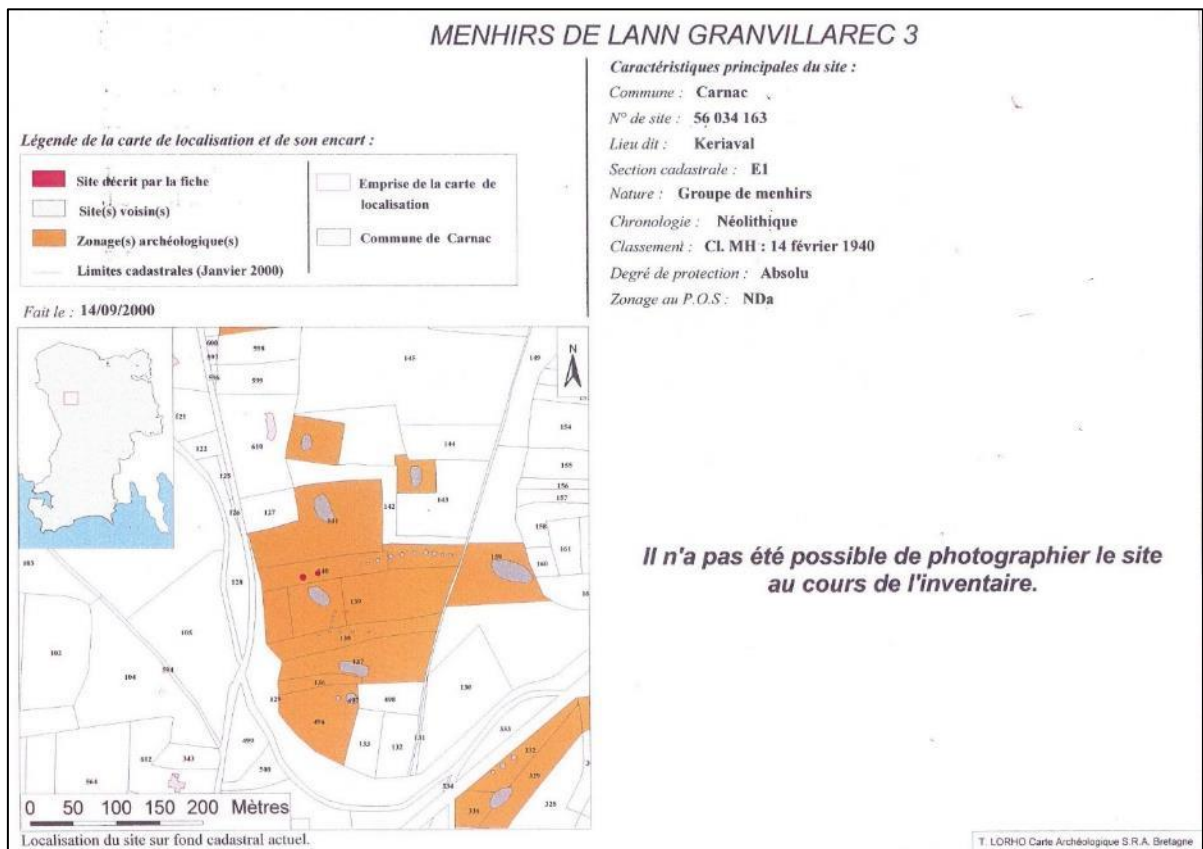
Les deux monolithes se trouvent dans un sous-bois.

#### Etat de conservation :

Ces deux menhirs sont parfaitement conservés.

#### Fouille(s) et relevé(s) :

Ni fouille, ni relevé référencé.



## I.d- Caractéristiques du monument

### **05-Cinq menhirs alignés (Lann-Grand-Villarec), classé le 9 février 1940**

Les cinq menhirs, de faibles dimensions mais tous de tailles variées – un est couché -, sont aujourd’hui envahis par les fougères.



*Menhir. photo GHECO/VR 2017*



*Menhir. photo GHECO/VR 2017*



*Menhir. photo GHECO/VR 2017*



*Menhir. photo GHECO/VR 2017*



*Menhir couché. photo GHECO/VR 2017*



*Le site*



### **06-Dolmen de Kluder-Yer, classé par liste de 1889**

Le dolmen appartient à la typologie des dolmens à couloir et transept constitué de quatre chambres funéraires, deux disposées à droite de l'entrée, une à gauche, la dernière dans le prolongement du couloir, donnant ainsi au monument le plan d'une croix. L'édifice qui a perdu son couverture de pierre et son cairn dont l'emprise est encore visible au sol se développe sur 15 x 25 m. Les orthostates alignés définissent en revanche la composition du plan.



*L'entrée du couloir.*



*photo GHECO/VR 2017*

### **162 – Tertre de Lann Granvillarec 2**

Elément non trouvé.

### **163- Menhirs de Lann Granvillarec 3**

Eléments non trouvés.

**07- Cinq menhirs alignés (Crucuny), classé le 9 février 1940**

Les cinq menhirs de faibles dimensions sont perdus dans une lande gagnée par les arbres.



*photos GHECO/VR 2017*

**19- Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire, classé le 14 février 1940**

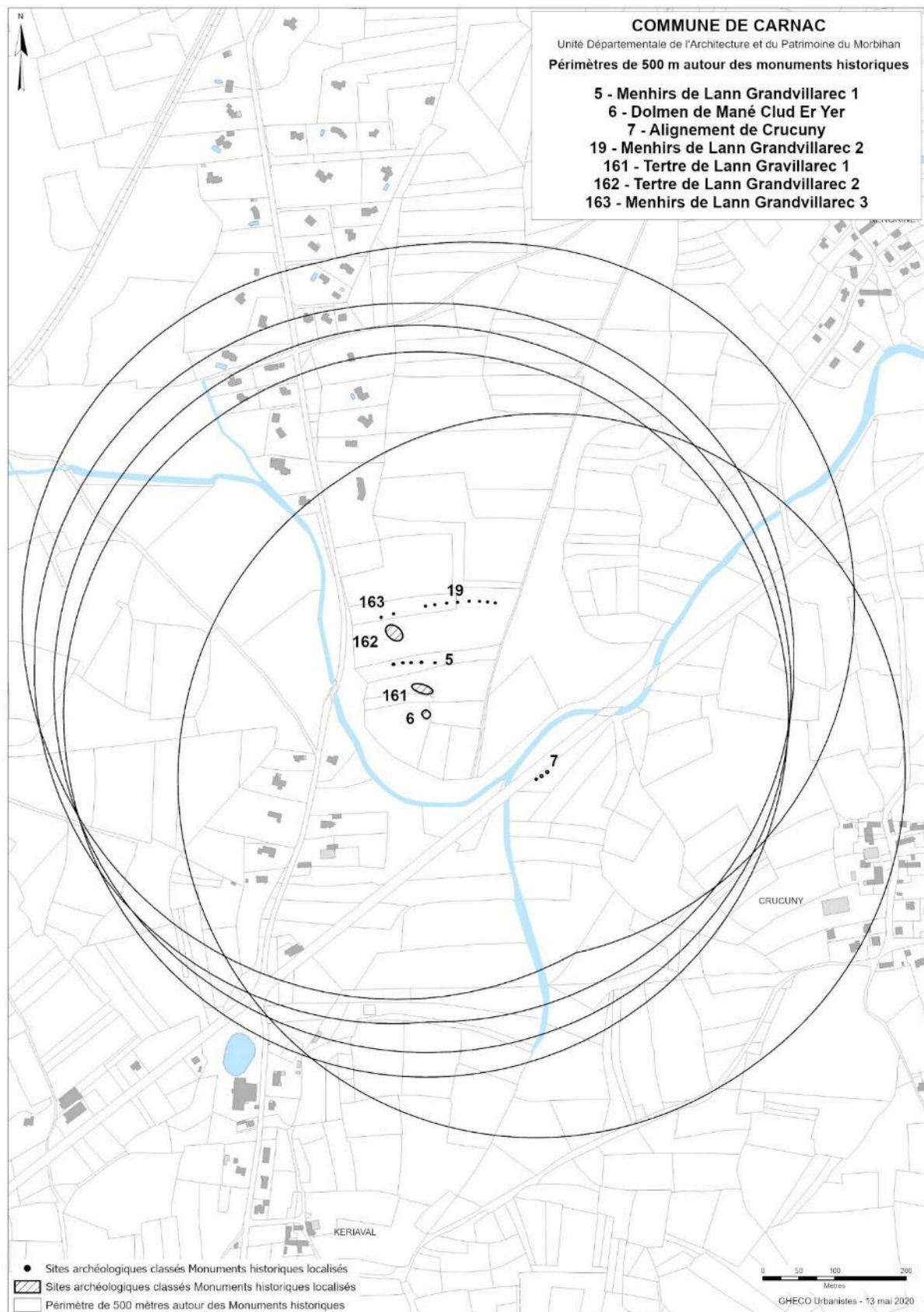
De l'alignement en forme d'arc de cercle constitué de 10 mégalithes n'ont pu être observé en 2017 que deux menhirs dont un couché. Le tertre tumulaire, sans doute trop faible, n'a pas été vu.



*photo GHECO/VR 2017*

## V- II – Les monuments historiques et leur rapport au lieu

### II.a – L'actuel périmètre de 500 m



Localisation du MH et du périmètre de 500 m

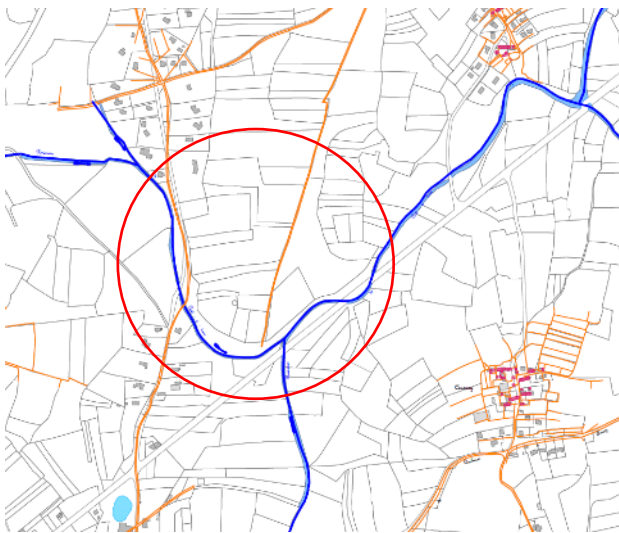
## II.b – Les abords

### 1. Le territoire historique et caractéristique



Carte de Cassini

Carte de Cassini



Cadastre Napoléonien recopiage GHECO

Le cadastre napoléonien, 1833 (en rouge, reporté sur le cadastre actuel)



Le cadastre napoléonien, 1833

## 2. Les abords et le paysage

Les mégalithes (dolmens, menhirs) sont tous situés dans un cadre naturel particulièrement boisé et donc sont difficilement visibles.



Dolmen de Kluder-Yer – photo GHECO/VR 2017

## 3. Champ de visibilité et justification du périmètre proposé



L'ensemble se situe dans une masse boisée sans visibilité lointaine, sur un site relativement plat.

La protection doit prendre la masse boisée et la bordure sud est de la route départementale pour intégrer l'alignement de Crucuny (,°7)



56 034 005 AP

**Cinq menhirs alignés (Lann-Grand-Villarec), classé le 9 février 1940**

Une partie des menhirs est perceptible et dépasse de la lande.

*Photos de l'alignement d'est en ouest.*

Cet ensemble se situe dans une boucle du ruisseau de Coëtatouz, à l'est de la route de Quelvezin et au nord de la route de Ploërmel (RD 768)



*Photos gheco/VR 2017*



56 034 005 AP

La route de Quelvezin, bordée du ruisseau le Gouyander, coupe le massif forestier et constitue une limite ouest de perception du site.



Photo gheco/VR 2017



56 034 006 AP

**Dolmen de Kluder-Yer, classé par liste de 1889**

Le mégalithe est situé dans un sous-bois sur une légère butte (ancien cairn).

Il peut devenir plus visible de loin, en cas de déboisement.

Cet ensemble se situe dans une boucle du ruisseau de Coëtatouz, à l'est de la route de Quelvezin et au nord de la route de Ploërmel (RD 768)



Photo gheco/VR 2017

56 034 007 AP

**Cinq menhirs alignés (Crucuny), classé le 9 février 1940**

Une partie des menhirs est perceptible et émerge de la lande de taillis et de fougères.



On accède au site à travers champs depuis Kériaval, puis sur la lande que borde un boisement longeant la route de Ploërmel.



L'alignement se situe en bordure de la RD 768, au sud de celle-ci, à droite sur la photo.



56 034 019 AP

**Dix menhirs alignés et le tertre tumulaire, classé le 14 février 1940**

Une partie de l'alignement est perceptible et dépasse de la végétation.

Cet ensemble se situe dans une boucle du ruisseau de Coëtatouz, à l'est de la route de Quelvezin et au nord de la route de Ploërmel (RD 768)

*Photo gheco/VR 2017*





Photographie du site.

T. LORHO Carte Archéologique S.R.A. Bretagne

56 034 161

Terre rectangulaire, non protégé MLH, à proximité du précédent

*Ph SRA 2000*



56 034 162

Terre de Lann Granvillarec 2  
Le terre doit être recouvert par la végétation.



*Photo gheco/VR 2017*

56 034 163

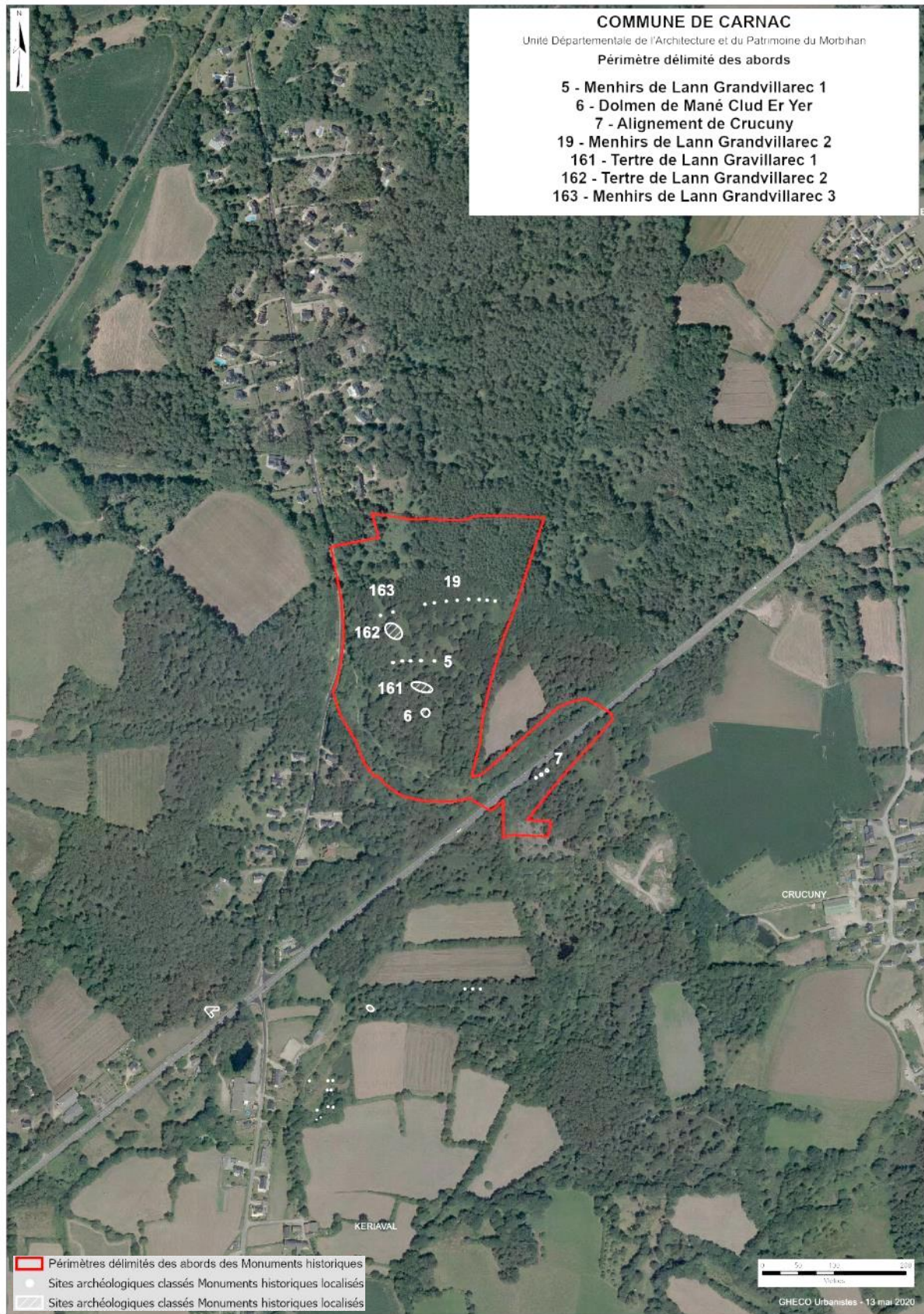
Menhirs de Lann Granvillarec 3  
Une partie de l'alignement est perceptible et dépasse de la végétation.

Cet ensemble se situe dans une boucle du ruisseau de Coëtatouz, à l'est de la route de Quelvezin et au nord de la route de Ploërmel (RD 768)



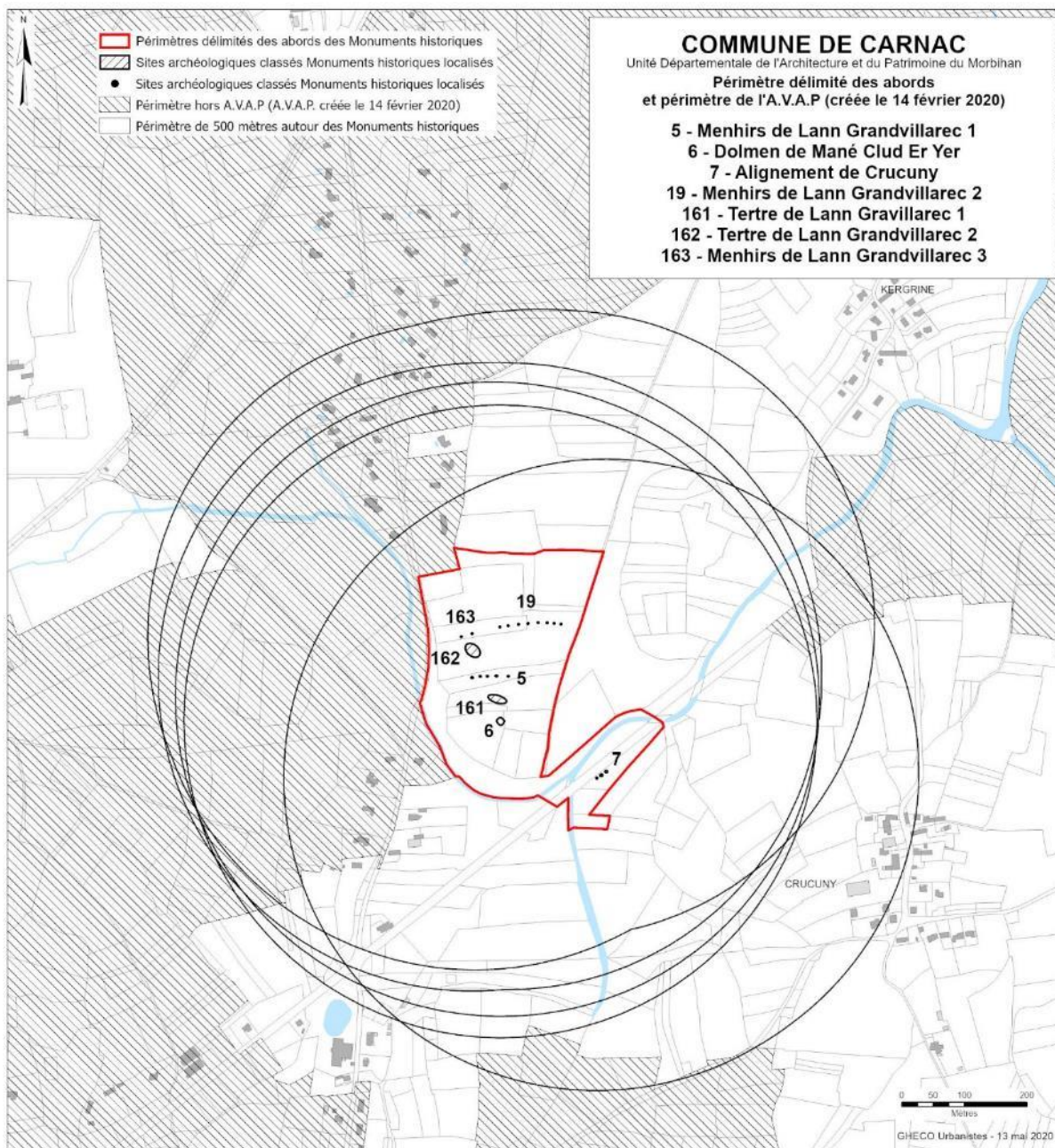
*Quelques résidences se situent en abord du site.*

#### 4- Le PDA



## VI- III- Le rapport à l'AVAP

Le périmètre de PDA proposé est directement lié au périmètre de l'AVAP. Ainsi, les parties du périmètre de 500 m du MH débordantes de l'AVAP ont été considérées comme de « moindre intérêt » dans la préservation du patrimoine de Carnac.



Une majeure partie du bâti neuf situé aux abords (dans la partie hachurée au plan ci-dessus) n'entre pas dans le champ du patrimoine architectural et urbain, tel que reconnu au Site Patrimonial Remarquable.

La modification de périmètre de 500m permet de mettre en phase le SPR (parties en blanc sur le document ci-dessus) et la protection des abords et de soustraire ces parties de quartiers récents de l'instruction administrative au titre des abords.

Le périmètre délimité des abords se trouve entièrement inclus dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine et de l'Architecture (AVAP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR). De ce fait l'instruction administrative des projets de construction et d'aménagement se fait en application du règlement de l'AVAP.

## VII- IV- Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

